



Main d'oeuvre saisonnière agricole, le Conseil départemental des Deux-Sèvres donne un coup de pouce financier

mercredi 25 mars 2020, par [lpe](#)

Suite à l'appel lancé par l'ensemble de la profession agricole en mal de main-d'œuvre, **le Département des Deux-Sèvres autorise le cumul RSA et activité saisonnière**. " *Des métiers saisonniers qui deviennent métiers essentiels au cœur de cette crise sanitaire car garants de l'approvisionnement des commerces alimentaires* ", rappelle la collectivité.

Grâce à cette mesure, **le Département des Deux-Sèvres continuera à verser le RSA à l'allocataire en plus de ses activités saisonnières durant trois mois**. Cette mesure n'a pas de caractère obligatoire et s'adresse aux bénéficiaires du RSA volontaires. Elle doit permettre aux agriculteurs de palier l'absence de main-d'œuvre liée au confinement. " *Cette décision s'inscrit dans une démarche de solidarité nationale. Elle vient en soutien à la filière agricole, socle de notre alimentation* ", ajoute la collectivité.

Selon Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, 200000 emplois directs dans les métiers de l'agriculture sont à pourvoir lors des trois prochains mois dans l'Hexagone. Territoire rural, le département des Deux-Sèvres fort de ses cultures de tournesols, céréales, melons... n'échappe pas à ce besoin de main d'œuvre permettant de nourrir la population et le bétail.